Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260605-CM_05_06_26_017-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 5 juin 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY - Annyvonne CORBEL – Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN

Absents et représentés :
Gwendoline GUÉGAN qui a donné pouvoir à Erwan CAMUS
Laurie LÉARD qui a donné pouvoir à Sophie AUFFRAY
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH

Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 05-06-26-017

Objet de la délibération : Travaux pour le boulodrome – Consultation infructueuse

M. Patrick BRIGANT informe l'assemblée que dans le cadre de la consultation des entreprises relative aux travaux du boulodrome, le bureau d'études Armor Ingénierie a sollicité la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux auprès de la société SOCOTEC.
Les résultats de ce diagnostic se sont révélés positifs, entraînant la nécessité de prévoir des interventions complémentaires dont le coût est estimé à environ 50 000 € HT. Cette dépense supplémentaire remet en question l'équilibre financier et la faisabilité du projet tel qu'il avait été initialement envisagé.
En effet, la présence de plomb impacte directement le périmètre des travaux défini dans le dossier de consultation des entreprises.
Concernant le lot n° 1 « Désamiantage », une seule entreprise a remis une offre.
Concernant le lot n° 2 « Couverture », cinq entreprises ont déposé une offre.
Par ailleurs, deux offres ont été présentées sous la forme d'un macro-lot intégrant le lot n° 1, rendant ces propositions indissociables.
Au regard de ces éléments, et compte tenu de la modification substantielle des conditions techniques et financières du projet liée à la découverte de plomb, le bureau d'études Armor Ingénierie préconise de déclarer la procédure de consultation infructueuse.
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de l'opération et, le cas échéant, sur le lancement d'une nouvelle consultation.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare cette consultation infructueuse et décide de reporter le projet de réfection du boulodrome sur l'année 2027. Un appel d'offre sera relancé courant septembre avec un nouveau périmètre de travaux qui sera validé par la commission travaux.

Le Maire
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO